

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3ème séance ordinaire du Conseil municipal en visioconférence

GOSIER, LE 28 JUIN 2021 — Cédric CORNET, maire du Gosier informe la population qu'en raison du mouvement social et des blocages érigés par des agents grévistes qui perdurent, la 3^{ème} séance ordinaire du conseil municipal de ce **lundi 28 juin 2021, se tiendra à 18h30, en visioconférence.**

Le public et les médias sont donc invités à suivre cette séance en direct sur les médias de la ville du Gosier.

À noter que la séance débutera par la signature d'une convention de prêt entre la ville du Gosier et l'Agence Française de Développement (AFD) visant à permettre à la municipalité de financer les dépenses inscrites à son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 30 mars 2021 ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil municipal extraordinaire du mardi 27 avril 2021 ;
3. Adoption du compte de gestion 2020 de la Ville ;
4. Adoption du compte administratif 2020 de la Ville ;
5. Adoption du compte de gestion 2020 - Palais des Sports et de la Culture du Gosier ;
6. Adoption du compte administratif 2020 - Palais des Sports et de la Culture du Gosier;
7. Projet de décision modificative n°2 au budget 2021 de la Ville ;
8. Délibération de principe sur la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
9. Délibération fixant les modalités de participation financière au départ à la retraite des agents communaux ;

Contact Presse :

- Ingrid SSOSSÉ ISMAIN | 0690 91 84 14 | issosse@villedugosier.fr
- Nathalie SILVESTRE | 0690 44 51 01 | nsilvestre@villedugosier.fr

10. Acquisition à titre onéreux des parcelles AC 909, AC 910, AC 911, AC 912, AC 913, AC 914 et AC 915 – Zone de la Cocoteraie ;
11. Cession du foncier communal cadastrée CB 510 – Sis 3 rue du père Will à monsieur Mathias Freddy ;
12. Appel à projet FSE/Télétravail - Approbation du plan de financement ;
13. Avenant de prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche de Mangot ;
14. Mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre « Riviera du Levant » pour la réalisation d'un guichet unique et associatif ;
15. Mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre « Riviera du Levant » pour la réalisation du jardin de Kervenou ;
16. Mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre « Riviera du Levant » pour la réalisation d'un aménagement paysager et d'une aire de stationnement ;
17. Mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre « Riviera du Levant » pour la réalisation d'un terrain de football de proximité à Leroux ;
18. Octroi de la protection fonctionnelle au maire de la commune de Gosier - Menaces de mort à l'encontre d'un élu et propos diffamatoires ;
19. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent communal – Violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique ;
20. Mise en oeuvre de la protection fonctionnelle accordée à un agent communal - Injures envers un particulier par parole, écrit, image ou moyen audiovisuel ;
21. Mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée 2021.

Contact Presse :

- Ingrid SSOSSÉ ISMAIN | 0690 91 84 14 | issosse@villedugosier.fr
- Nathalie SILVESTRE | 0690 44 51 01 | nsilvestre@villedugosier.fr